

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	10
Représentés	00
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**Séance du **12 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **douze novembre**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

**Etaient présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER-GALLAND, Mme Justine BOSSERT, M. Alexandre BOURDERY, Mme Evelyne GIPOULON,

**Pouvoirs** :

**Excusé(e)s** : M. Frédéric DUPLEIX

**Absents** :

**Date de convocation** : 04/11/2021

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

## **Objet : Rétablissement du chemin de Chez Lucet à Chez le Bezoux dans la parcelle AI 21**

*Vu les articles L 161-1 et suivants du Code Rural et de la pêche maritime*

Suite à l'inventaire des chemins effectué sur les sections cadastrales AB, AC, AD, AE, AH et AI, il est apparu que, pour certains chemins, les limites avec les parcelles contiguës ont été supprimées ou ils sont barrés par des barrières.

Le Chemin reliant le village de Chez Lucet à Chez le Bezoux le long de la limite commune aux parcelles AI 21 et AI 129 a été barré et son emprise incluse de la parcelle AI 21. Il va être demandé aux personnes concernées par ces faits de rétablir le chemin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE le rétablissement du chemin reliant le village de Chez Lucet à Chez le Bezoux le long de la parcelle AI 21, là où il a été supprimé.
- MANDATE le Maire pour adresser au propriétaire et au locataire la demande de rétablissement du chemin.